

ELLE

VIE PRIVÉE



DONNER UN MANDAT DE RECHERCHE

à un chasseur d'appartements qui traque la location ou l'acquisition de vos rêves, est-ce que ça vaut le coup ?

OUI... « Signer un mandat de recherche, c'est un gain de temps considérable, assure Patrick Martinez, chasseur d'appartements*. Une agence immobilière est "du côté du vendeur", car elle détient un mandat de vente. A l'inverse, le chasseur travaille à 100 % pour l'acheteur. Il fait tout à votre place : il valide votre financement, s'occupe des prévisites et, au final, vous propose entre cinq et dix biens, très ciblés, en moins de deux mois. Grâce à son réseau – jusqu'à six cents agences, notaires, ventes aux enchères... –, il a accès à un catalogue de biens plus large qu'une simple agence. Enfin, il négocie le prix du bien. » La condition ? « Le chasseur doit détenir la carte de transaction délivrée par la préfecture », conseille la Fédération nationale des chasseurs immobiliers.

NON... « Si vous avez du temps et que vous n'avez pas une idée précise de ce que vous recherchez, surtout à la location, mieux vaut passer par une agence classique, indique Aline Grether, directrice d'une agence Solvimo. Cela vous coûtera moins cher ! » Car les honoraires du chasseur peuvent grimper jusqu'à 3,5 % TTC du prix de vente. Exemple : pour un bien de 350 000 €, vous devrez régler 12 250 €, en plus des frais d'agence et de notaire. JULIA DION

* parlezmoideparis.com

IMMOBILIER
FAUT-IL FAIRE APPEL
À UN CHASSEUR ?